



**RECU FISCAL POUR DON**  
(Article 200 du Code Général des Impôts)

**visibly.alive**  
28 Rue de Crosne  
76000 Rouen

<https://visiblyalive.org>  
Fonds de dotation  
Environnement

Objet : Le fonds de dotation visibly.alive a pour objet d'entreprendre et soutenir des initiatives contribuant à rééquilibrer la relation de l'humain avec son écosystème minéral, végétal et animal.

N° d'ordre de reçu : --HA-visibly

**Donateur :**

Numéro de donateur : 2876420  
NOM PRÉNOM  
ADRESSE UTILISATEUR  
99999 VILLE

**Bénéficiaire :**

visibly.alive reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de : \*\*\*0 Euros\*\*\*

Date du don : 11/12/2018 17:37:19  
Forme du don : Don manuel  
Nature du don : Numéraire  
Mode de versement : Carte bancaire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts  
Particulier : Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Bordeaux, le 11/12/2018 17:37:19

**Thibault LEMOINE**  
Président